

Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux



Vous venez d'être nommé représentant légal, tuteur, curateur



Vous vous interrogez

- sur la tutelle / curatelle / habilitation familiale
- sur vos obligations en tant que tuteur / curateur de votre proche
- pour quels actes vous devez, en tant que tuteur / curateur demander l'autorisation auprès du Juge ...
- sur le compte de gestion demandé par le juge ...

Deux déléguées aux mandats judiciaires, titulaires du Certificat National de Compétences, vous proposent une rencontre **le vendredi 17 Novembre 2023 de 14h à 16h**

A l'Udaf 82 au 3 Boulevard Gustave Garrisson à Montauban

Sur inscription uniquement au **05.63.66.98.55** ou par mail : istf@udaf82.fr



PÔLE FAMILLE - ISTF

5 A boulevard Gustave Garrisson

82000 MONTAUBAN

www.tuteursfamiliaux-udaf82.fr

